Cours d'AEGAT conçus par monsieur BENALIA F.

Docteur de l'Université François Rabelais de Tours -France- Enseignant à l'USTHB.

IV. POPULATION SELON L'OCCUPATION:

Définition:

La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui

déclarent :

Exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel.

♦ Aider une personne dans son travail (même sans rémunération).

♦ Être apprenti, stagiaire rémunéré.

♦ Être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite.

♦ Être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

♦ Être militaire du contingent (réservistes).

Cette population correspond donc à la population active occupée. La population

active dite « au sens du BIT (Bureau International du Travail) », regroupe la population

active occupée et les chômeurs (ces deux concepts étant entendus selon les définitions BIT).

On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi

(BIT) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes

au foyer, personnes en incapacité de travailler...

1) Quelques indicateurs clés de l'activité :

♦ Le taux d'activité : est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et

l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'activité : population active / population d'âge actif.

♦ Le taux d'emploi d'une classe d'individus : est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple)

♦ Taux d'emploi : population active occupée / population d'âge actif.

Population active occupée : « au sens du BIT » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale.

Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi, mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée.

2) Quelques indicateurs clés du chômage :

◆ Le chômage (population active inoccupée) : Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un.

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

Être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence.

Être disponible pour prendre **un emploi** dans les 15 jours.

Avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent, ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

♦ Le chômage partiel : Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal, ou arrête momentanément tout ou une partie de son activité, et qu'elle n'entend pas

rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel.

Le taux de chômage : est le pourcentage de chômeurs par rapport à la population active (actifs occupés + chômeurs).

Taux de chômage = (Nb. de chômeurs X 100) / Pop. active

On peut calculer un taux de chômage par âge, en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par commune, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...etc.

3) Définitions des taux :

- ◆ Taux d'activité : Rapport de la population active (occupées et inoccupées) à la population en âge d'activité (15 ans et plus).
- ♦ Taux d'occupation : Rapport de la population active occupée à la population totale.
- ♦ Taux d'emploi (ratio emploi population) : Rapport de la population occupée à la population en âge de travailler (15 ans et plus).
- ♦ Taux de chômage : Rapport de la population en chômage à la population active.
- ◆ Taux de chômage de <u>longue durée</u>: Rapport entre la population en chômage <u>depuis un</u> <u>an ou plus</u> à la population active totale (occupées et inoccupées).
- ◆ Indice du chômage de longue durée : Pourcentage de la population en chômage depuis un an ou plus par rapport au total des chômeurs (inoccupés).

4) Population active occupée par secteur d'activité :

A) Les secteurs d'activité :

Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la Nomenclature Algérienne des Activités « NAA »). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres closes de la nomenclature que celui du secteur considéré.

♦ Le secteur primaire : regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements.



♦ Le secteur secondaire : regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation, plus ou moins élaborée, des matières premières (industries manufacturières, construction, etc.)



♦ Le secteur tertiaire : recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).



♦ Le secteur quaternaire : regroupe les entreprises exerçant des activités de recherche, de conseil, de services à forte valeur ajoutée de matière grise, l'informatique et des télécommunications, le nucléaire et l'aéronautique... Ce secteur a été proposé dans les années 70.



B) Branche d'activité (Division) :

Une branche (ou branche d'activité) **regroupe des unités de production homogènes**, c'est-àdire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même secteur (Un objet quelconque, généralement considéré sous l'angle de sa dimension marchande).

5) Indicateurs de la population active et emploi en Algérie -2014- :

En Septembre 2014, la population active du moment, au sens du BIT, a atteint 11,453 000 personnes, la population active féminine a atteint pour sa part 2 078 000 personnes, constituant ainsi 18,1% de l'ensemble de la population active.

La population occupée du moment est estimée, pour sa part, à 10 239 000 personnes. Les femmes constituent un volume de 1 722 000 occupées, atteignant ainsi 16,8% de la population occupée totale.

Le taux d'emploi (ou ratio emploi population), défini comme étant le rapport de la population occupée à la population âgée de 15 ans et plus, est de 36,4% au niveau national.

La structure de l'emploi selon le secteur d'activité fait ressortir que le secteur des services absorbe 60,8% de la main d'œuvre totale, suivi par le BTP 17,8%, l'industrie 12,6% et enfin l'agriculture 8,8%.

La population en chômage au sens du BIT, est estimée à 1 214 000 personnes, soit un taux de chômage de 10,6% au niveau national, enregistrant une hausse de 0,8 point par rapport à avril 2014 ; atteignant 9,2% chez les hommes, et 17,1 % chez les femmes.

Des disparités significatives sont observées selon l'âge, le sexe, le niveau d'instruction et le diplôme obtenu.

Le taux de chômage des jeunes (16-24 ans) atteint 25,2 % touchant ainsi un jeune actif sur quatre. L'augmentation du taux de chômage est due principalement à une hausse du taux de chômage auprès des diplômés et principalement ceux issus de l'enseignement supérieur.